



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné, par les présentes, aux personnes intéressées que le comité de démolition de la ville de McMasterville tiendra une séance le **26 février 2024, à 19 h**, au Centre communautaire intégré de McMasterville (CCIM), situé au 255, boulevard Constable, conformément au *Règlement numéro 428-00-2022 relatif à la démolition d'immeubles*, afin de statuer sur les demandes de démolition ayant trait aux bâtiments suivants :

- Un bâtiment principal situé au **219, chemin du Richelieu**;
- Un bâtiment principal situé aux **235 à 235 A, chemin du Richelieu**;
- Un bâtiment principal situé aux **243 à 245, chemin du Richelieu**.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication de l'avis public ou à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière de la Ville, par l'un des moyens de communication suivants :

- Par courriel à l'adresse électronique info@mcmasterville.ca en indiquant « **Commentaire relatif à une demande de démolition** » dans l'objet du message;
- Par lettre adressée au 255, boulevard Constable, McMasterville, Québec, J3G 6N9 ou déposée dans la boîte aux lettres située devant l'Hôtel de Ville, en indiquant « **Commentaire relatif à une demande de démolition** » sur l'enveloppe.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que toute personne intéressée pourra se faire entendre du Comité à ladite séance relativement à cette demande.

Donné à la Ville de McMasterville, ce 15^e jour du mois de février 2024.

La directrice des Services juridiques
et greffière,

Me Marie-Josée Bédard